



# COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

## Changement de statut pour le groupement de Vy de Mauraz

**INTERCOMMUNALITÉ** Le groupement de Vy de Mauraz est un projet intercommunal regroupant les communes de Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, La Chau, Lussery-Villars et Senarclens. Il a pour but d'assurer leur approvisionnement en eau potable. Établie en juin 2011 sous la forme d'une convention de partenariat, la collaboration entre les communes a permis de réaliser d'importants travaux de mise en commun et de connexion des différents réseaux communaux d'eau potable.

La réalisation la plus importante à ce jour est certainement la création d'un réservoir, composé de deux cuves de 1'750 m<sup>3</sup> chacune, au lieu-dit «Vy de Mauraz», sur le territoire de la commune de Cuarnens. En outre, étant entièrement gravitaire à l'exception de Cuarnens, le réseau de Vy de Mauraz est à l'abri d'éventuels problèmes de *blackout* et autres coupures d'électricité.

À ce jour, les installations répondent donc aux besoins actuels et futurs en eau potable. L'organisation politique doit toutefois être renforcée pour répondre aux exigences légales cantonales et fédérales. Ainsi, un préavis identique a été soumis et accepté par les huit Conseils communaux ou généraux des communes concernées, permettant la création de l'Association Intercommunale de Vy de Mauraz, dont le siège sera à Cossonay, et qui entrera en fonction au 1er janvier 2024.

### Quels seront les buts de l'association ?

La première tâche de l'Association sera de racheter les parts des conduites intercommunales aux communes. L'Association deviendra ainsi propriétaire de l'intégralité du réseau intercommunal, à l'exception des réseaux communaux, dont chaque commune restera propriétaire. Néanmoins, la gestion de l'entiereté du réseau, à savoir le réseau intercommunal et tous les réseaux communaux, sera désormais du ressort de l'Association. À ce titre, cette dernière emploie déjà un fontainier et trois surveillants de réseau à temps partiel.

Au moyen d'un tournus et de semaines de piquet, cette équipe assure une surveillance ininterrompue de la qualité et de la distribution d'eau potable sur le réseau. Au niveau de l'approvisionnement en eau, l'Association disposera de la totalité de la production des trois sources alimentant le réseau, mais ces dernières resteront la propriété des communes les possédant.



Il s'agit de la source des Mousses appartenant à la commune de Cuarnens, de la source des Mousses copropriété des communes de Chavannes-le-Veyron, de Cossonay et de Senarclens, et de la source de Vuichime, propriété de la commune de La Chau.

L'Association rétribuera pendant 99 ans ces cinq communes selon un barème fixe déterminé sur la base du volume total annuel moyen des sources de 2016 à 2021. Enfin, l'Entente entre les communes de Cossonay et Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Sépey sera dissoute, et c'est l'Association qui deviendra la nouvelle concessionnaire du droit d'eau délivré par l'État. Cette concession est une très grande sécurité pour l'approvisionnement, tant la réserve de la nappe est énorme.

### Composition de l'Association

Jusqu'à aujourd'hui, avec le principe de la convention de partenariat qui régit la collaboration entre les communes, c'est aux Conseils généraux ou communaux de ces dernières que revient le pouvoir de décision. Avec le passage au statut d'Association, le pouvoir décisionnel et exécutif passera dans les mains respectivement du Conseil Intercommunal et du Comité de Direction.

Le Conseil Intercommunal sera composé de deux membres par commune, l'un provenant du Conseil Municipal et l'autre du Conseil Communal ou Général. Parmi ces 16 membres seront élus chaque année un bureau du Conseil, ainsi qu'une commission de gestion et finance, composée de cinq d'entre eux provenant chacun d'une commune différente.

Le Comité de Direction sera pour sa part composé d'un représentant de l'exécutif de chaque commune. Les membres de l'Association ont été assermentés dans leurs fonctions par le préfet du district de Morges le 22 novembre dernier à La Chau.

### Financement de l'Association

Avec le rachat des ouvrages intercommunaux, l'Association commencera par s'endetter à hauteur d'environ CHF 6,5 mio. Ses ressources financières comprendront entre autres les recettes provenant de la vente de l'eau et de la vente des prestations de fontainier pour les réseaux membres.

L'Association aura également un accord avec le réseau MVCL (Mont-la-Ville, Cuarnens, L'Isle) et lui fournira de l'eau.

De plus, à l'occasion de la construction prochaine du nouveau Centre de compétence de la protection civile vaudoise sur le site En Valzard, la conduite qui reliera ce dernier au réseau de l'Association sera en toute logique, à la demande de l'État de Vaud, prolongée jusqu'au réseau de Penthalaz. Cette connexion améliorera encore la sécurité d'approvisionnement grâce à sa liaison avec le Léman, et offrira un débouché supplémentaire pour les éventuels surplus.

La création de l'Association de Vy de Mauraz est l'aboutissement de longues années de travail et de recherche de consensus pour les délégués des huit communes de la Convention intercommunale. Cette Association garantira la sécurité de l'approvisionnement pour tous d'une eau potable contrôlée et analysée. ■